

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité**

**Belmont, le 12.05.2020**

---

**Préavis No 05/2020  
au Conseil communal**



**Comptes 2019**



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
2.1	Éléments particuliers .....	5
2.1.1	Rentrées fiscales .....	5
2.1.2	Péréquation et facture sociale .....	5
<b>3</b>	<b>CHARGES PAR NATURE</b> .....	<b>6</b>
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel .....	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises .....	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs .....	7
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements .....	7
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques...8	
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions .....	8
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux .....	8
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes .....	9
<b>4</b>	<b>ÉVOLUTION DES CHARGES</b> .....	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>RÉPARTITION DES CHARGES</b> .....	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>PRODUITS PAR NATURE</b> .....	<b>11</b>
6.1	Centre par nature 40 – Impôts .....	11
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions .....	13
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine .....	13
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes .....	13
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation .....	14
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques .....	14
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions .....	14
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux .....	15
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes .....	15
<b>7</b>	<b>ÉVOLUTION DES PRODUITS</b> .....	<b>16</b>
<b>8</b>	<b>RÉPARTITION DES PRODUITS</b> .....	<b>16</b>
<b>9</b>	<b>INVESTISSEMENTS ET CRÉDITS</b> .....	<b>17</b>
<b>10</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b> .....	<b>18</b>
<b>11</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b> .....	<b>19</b>
<b>12</b>	<b>ENDETTEMENT</b> .....	<b>20</b>
12.1	Effacement de la dette .....	21
<b>13</b>	<b>DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES</b> .....	<b>22</b>
<b>14</b>	<b>CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE</b> .....	<b>23</b>
14.1	Répartition des charges par service .....	23
14.1	Répartition des produits par service .....	24
<b>15</b>	<b>RÉSULTAT</b> .....	<b>24</b>
<b>16</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>25</b>
<b>17</b>	<b>VALIDATION</b> .....	<b>26</b>
<b>18</b>	<b>RAPPORT DE RÉVISION SUCCINCT</b> .....	<b>27</b>
<b>19</b>	<b>DÉCOMPTE PROVISOIRE PÉRÉQUATION</b> .....	<b>28</b>



## AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2019. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 14 et 15 avril 2020, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

## 1 Propos introductifs de la Municipalité

2019, année de tous les dangers ?

A lire rétrospectivement les divers écrits de la Municipalité et de la Commission des finances en relation avec le budget 2019, il y avait des propos qui se voulaient prémonitoires et qui faisaient « froid dans le dos ». Aujourd'hui, en paraphrasant Jean Gabin, on peut affirmer que l'on ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait. De manière dramatique, la pandémie due au Covid-19 est là aujourd'hui pour nous le rappeler.

La construction d'un budget ne doit pas être un jeu d'équilibriste, ayant pour but de présenter un résultat « plaisant » au Conseil communal et à sa CoFin. Votre Municipalité, aussi loin que porte le souvenir de ses membres, ne s'est jamais aventurée sur ce terrain. La seule certitude des chiffres annoncés est, comme pour un ménage, celle des charges pérennes. Quant aux principales recettes, elles ne sont que le fruit du salaire des contribuables. Elles ne peuvent dès lors qu'être le reflet d'estimations fondées sur le passé, et adaptées aux prévisions faites par le niveau cantonal.

En 2019, les charges, sous le contrôle de la Municipalité, ont été parfaitement maîtrisées, excepté celles relatives aux structures d'accueil des enfants. Pour rappel, le budget 2020 tient compte de cette hausse. Ce point est récurrent, les besoins des familles progressant année après année. La seule manière de le maîtriser, c'est de plafonner l'offre, donc de fixer des règles, qui par définition, ont toujours un côté arbitraire. La Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, a mis sans cesse en avant les besoins des familles, et c'est tout à leur honneur.

Quant aux recettes, elles nous ont « déçus en bien ». Déçus parce que la baisse des recettes issues de l'impôt et de la fortune des personnes physiques, constatée au bouclage des comptes 2018, s'est confirmée. Comme s'est confirmée d'ailleurs la pertinence de la hausse de 2.5 points d'impôt dès 2019. En bien, parce que d'autres recettes ont permis de transformer un déficit en bénéfice. Tel qu'exprimé plus haut, la prévision n'est pas une science infuse, mais un « ressenti » par définition subjectif.

Aujourd'hui, le Coronavirus nous appelle à un retour à l'humilité, et à tourner le dos aux « y'a qu'à » et autres « faut qu'on », qui donnent l'impression de savoir, alors qu'on ne sait jamais ! Notre village, donc ses habitants et leur Bourse communale, ne sortira pas indemne de la crise. Mais pour le court terme, notre bilan financier présente un solide avoir au compte



capital de 1,4 millions, soit plus du double de celui estimé en 2018, lors de l'élaboration du budget 2019. Et si ce montant est purement comptable, il n'en va pas de même de nos liquidités, issues des impôts qui, entre janvier et fin mai 2020, sont les plus élevées jamais enregistrées. Si le processus de désendettement devait être impacté, cela ne devrait être que le fait du Covid-19, donc pour la bonne cause.

La Municipalité tient ici à rendre hommage à notre nouveau Chef des finances, Monsieur Mathieu Rochat, parmi nous depuis un peu plus d'une année, ainsi qu'à son équipe. Le travail réalisé est formidable et la digitalisation des processus de gestion des factures et des analyses financières atteint désormais un niveau que d'aucuns, bien plus grands, peuvent nous envier. Quant au bénéfice de l'exercice 2019, même modeste, il est à mettre au crédit de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de nos différents services. MERCI, Mesdames et Messieurs !

## 2 Préambule

Les comptes de fonctionnement 2019 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de CHF 67'840.93**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
<b>Comptes 2019</b>	26'623'506.81	26'691'347.74	67'840.93
<b>Budget 2019</b>	25'727'100.00	25'383'200.00	-343'900.00
<b>Comptes 2018</b>	25'191'821.53	25'606'623.52	414'801.99

Le budget de l'exercice concerné prévoyait un déficit de CHF 343'900.00, lequel doit encore être augmenté du crédit supplémentaire de CHF 100'000.00 demandé à, et validé par, la Commission des finances en cours d'exercice. Le déficit aurait alors dû s'élever à CHF 443'900.00.

Dans la continuité des nouvelles mesures et des outils évoqués dans le préavis du budget de l'exercice 2020, l'année comptable 2019 marque le démarrage de plusieurs nouveautés méthodologiques et techniques. Plusieurs contrôles internes ont été mis sur pied, et documentés, afin de garantir le respect des règles comptables et alléger le travail de révision nécessaire au terme de l'exercice. Des formations liées au logiciel de salaires ont également été suivies au cours de l'année afin de conférer une meilleure maîtrise de l'outil au personnel concerné.

Le présent préavis fait également peau neuve. A l'instar du préavis lié au budget 2020, la fonction de ce document a été repensée. Il se veut avant tout introductif et présente au lecteur un portrait global de la situation des comptes de l'exercice. Le lecteur en quête d'une approche détaillée par poste de dépense trouvera réponse dans le « Recueil des remarques au comptes 2019 », remis séparément, et présenté pour la première fois avec les comptes de l'exercice 2018.

Finalement, le déroulement de cet exercice a aussi été marqué par une approche numérique toujours plus importante. Cette digitalisation de nos pratiques a pris tout son sens lors du processus de clôture et de révision des comptes qui s'est effectué entièrement de manière décentralisée, et sans une seule rencontre physique entre les personnes concernées, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.



Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, voici quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

## 2.1 Éléments particuliers

### 2.1.1 Rentrées fiscales

Comparativement au budget, l'exercice 2019 présente une importante diminution des produits d'impôts. L'impôt sur le revenu accuse la plus forte diminution, faisant apparaître une baisse de produit supérieure à un million, entre le budget 2019 (lui-même basé sur les comptes 2017) et les comptes 2019. La situation s'améliore toutefois depuis l'exercice 2018, les comptes 2019 affichant un total de produit d'impôts supérieur (voir détail rubrique n°6.1). Il est utile de rappeler ici que l'augmentation du taux d'imposition de 69,5 à 72 points a été introduite en 2019. Sans cette hausse du taux d'impôt, votée en 2018, la santé financière de la commune aurait indéniablement été impactée (de même que le résultat de l'exercice).

### 2.1.2 Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2019 pour la facture sociale, la péréquation intercommunale mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2017. Cet exercice présentait alors une conjoncture plus favorable en matière d'impôt, traduisant ainsi des acomptes 2019 calibrés sur une situation qui ne s'est finalement pas réalisée. Pour cette raison, la commune attend un retour important sur ces trois objets, une fois le décompte établi en 2020. Le décompte provisoire remis au mois d'avril par le Service des communes et du logement (ci-après SCL) mentionne une différence avec les acomptes versés de CHF 1'429'590.76, en faveur de la commune.

Au bouclage de l'exercice 2018, la Municipalité a pris la décision de ne plus faire d'estimation sur les charges représentées par la péréquation intercommunale et la facture sociale. La situation au bouclage des comptes 2019 présente, elle, un produit à recevoir. De par sa valeur supérieure à la capacité de notre fonds de régulation péréquation, le fait d'ignorer ce montant fausserait le résultat de l'exercice comptable en omettant un élément significatif et propre à l'exercice clôturé. Pour cette raison, trois écritures transitoires pour un total de CHF 1'429'590.76 ont été passées au 31.12.2019 (voir détail dans la rubrique n°6.6). La différence entre acomptes et décompte devrait s'amoinrir en 2020, dans la mesure où les acomptes facturés par l'Etat se baseront sur un exercice 2018 qui présente une situation fiscale moins favorable. Rappelons encore que la contribution à fournir dans le cadre de la péréquation directe dépend aussi de la situation des 308 autres communes vaudoises.

<b>Péréquation et réforme policière</b>				
	<b>Acomptes versés en 2019</b>	<b>Décompte provisoire selon fichier VD</b>	<b>Solde</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>Péréquation directe</b>				
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'701'348.00	2'499'528.00	-201'820.00	2'784'000.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-414'340.00	-991'013.76	-576'673.76	-430'550.00
<i>-total</i>	<b>2'287'008.00</b>	<b>1'508'514.24</b>	<b>-778'493.76</b>	<b>2'353'450.00</b>
<b>Péréquation indirecte</b>				
720.3515.00 (facture sociale)	<b>3'902'470.00</b>	<b>3'276'707.00</b>	<b>-625'763.00</b>	<b>4'021'850.00</b>
<b>Réforme policière</b>				
610.3521.03	<b>249'223.00</b>	<b>223'889.00</b>	<b>-25'334.00</b>	<b>256'850.00</b>



### 3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2019	En %	Budget 2019	Diff. Cpte / Bu 19	Comptes 2018
30	Autorités et personnel	5'469'206.10	20.5%	5'152'050.00	317'156.10	5'140'205.05
31	Biens, services, marchandises	5'241'379.90	19.7%	5'205'000.00	36'379.90	4'590'267.99
32	Intérêts passifs	585'789.41	2.2%	620'800.00	-35'010.59	654'708.27
33	Amortissements	1'471'915.16	5.5%	1'519'450.00	-47'534.84	2'556'225.66
35	Remboursements, participations	10'643'699.25	40.0%	10'721'350.00	-77'650.75	9'318'107.92
36	Aides et subventions	806'840.80	3.0%	830'300.00	-23'459.20	803'382.10
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	1'398'356.73	5.3%	601'050.00	797'306.73	1'090'915.95
39	Imputations internes	1'006'319.46	3.8%	1'077'100.00	-70'780.54	1'038'008.59
		<b>26'623'506.81</b>	<b>100%</b>	<b>25'727'100.00</b>	<b>896'406.81</b>	<b>25'191'821.53</b>

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées				
	Comptes 2019		Budget 2019	Différence
<b>Total des charges</b>	26'623'506.81		25'727'100.00	896'406.81
./. Amortissements (33)	-1'471'915.16		-1'519'450.00	
./. Attributions aux fonds (38)	-1'398'356.73		-601'050.00	
./. Imputations internes (39)	-1'006'319.46		-1'077'100.00	
<b>Charges épurées</b>	<b>22'746'915.46</b>		<b>22'529'500.00</b>	<b>217'415.46</b>

L'exercice 2019 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 896'406.81, ou à une augmentation de CHF 217'415.46 de charges dites courantes par rapport au budget 2019.

#### 3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2019 présente une augmentation des charges liées aux traitements de CHF 317'156.10 par rapport au montant prévu au budget. Cette augmentation doit être diminuée de la somme de CHF 164'635.20, reçue en remboursement de traitements et de charges sociales (somme des comptes xxx.4361.00). Le solde de CHF 152'520.90 s'explique par plusieurs éléments ;

Premièrement, par des dépenses extrabudgétaires validées par décisions municipales à hauteur de CHF 59'287.35, en lien notamment avec la demande de crédit supplémentaire formulée à la Commission des finances (voir rubrique n°13).

Ensuite, le solde s'explique par la rémunération des heures supplémentaires de la Municipalité et par divers réajustements faits en 2019 (y compris réorganisation du service des finances). Finalement, le budget 2019 présentait une sous-évaluation qui a été corrigée au budget 2020.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le lecteur est invité à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau suivant détaille les effectifs de l'année.



<b>Equivalent plein temps (EPT)</b>		
<b>Services</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Greffe	3.40	3.40
Bourse	3.50	3.00
Service technique	4.45	4.05
Services extérieurs	4.00	4.00
Concierges	5.24	4.70
Organistes (selon taux paroisse)	1.00	1.00
Apprenti(e)s	5.00	6.00
CVE Les Moussaillons	10.20	10.00
UAPE	3.35	2.96
<b>Total personnel fixe</b>	<b>40.14</b>	<b>39.11</b>
Auxiliaires fixes (sans remplaçant(e)s)	4.4	4.96
Stagiaires	3	3
<b>Total personnel EPT</b>	<b>47.54</b>	<b>47.07</b>
<b>Personnes physiques</b>	<b>65</b>	<b>67</b>

### 3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2019, ce centre par nature augmente de CHF 36'379.90. Cette dernière s'explique par plusieurs phénomènes. Premièrement, par des dépassements sur certains postes prévus au budget concernant l'entretien ou le renouvellement de matériel nécessaire. La Municipalité a notamment validé des dépenses extrabudgétaires liées à cette nature pour une valeur de CHF 96'382.47 (voir rubrique n°13). Ensuite, certains autres montants portés au budget n'ont pas été consommés, justifiant ainsi la différence avec les CHF 36'379.90.

Une explication des variations importantes est proposée dans le Recueil des remarques (dans les comptes présentant une numérotation qui commence par 31xx).

### 3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année présente une diminution des charges d'intérêts, comparativement au budget. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt opéré durant l'exercice et au renouvellement d'un emprunt de 1.5 million à hauteur de 1 million seulement. Ce renouvellement a également profité d'un taux d'intérêt inférieur.

Voir rubrique n°12 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

### 3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2019, seuls les amortissements obligatoires ont été portés aux comptes. Cette année marque le premier amortissement des travaux de la RC-773. La situation n'appelle pas de commentaire particulier.

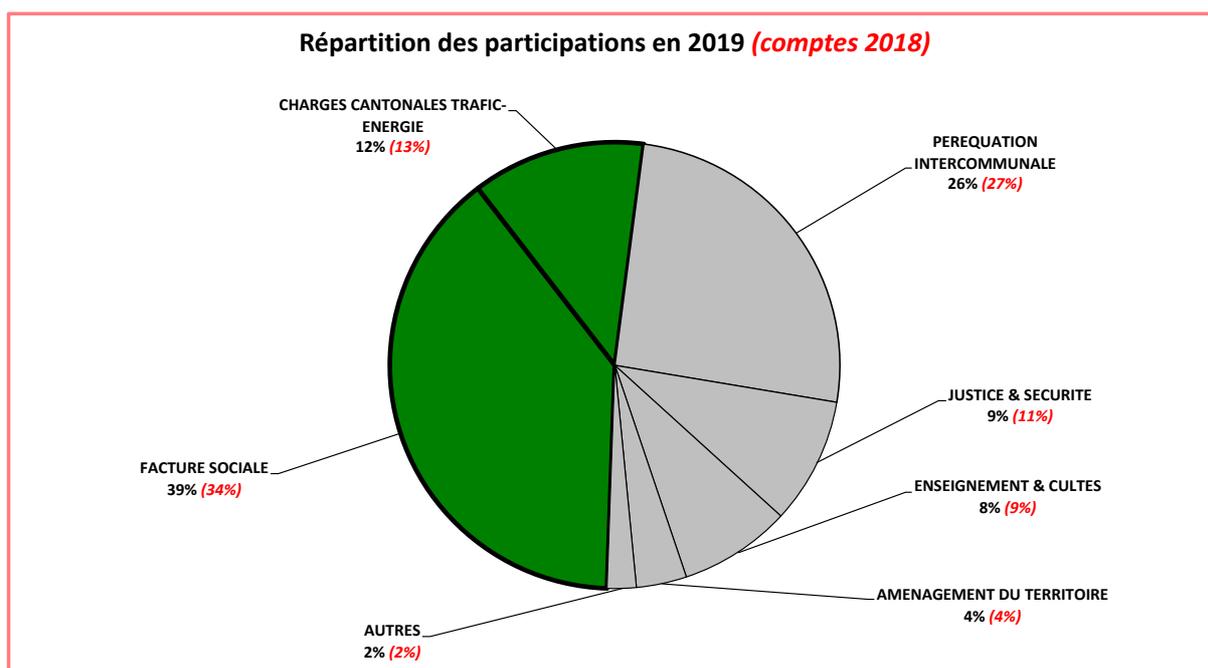


Voir rubrique n°10 « Amortissements » pour plus de détails sur les amortissements

## 3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une consommation inférieure de CHF 77'650.75 par rapport au budget. Cette diminution s'explique par une baisse des charges d'aménagement du territoire (STEP, incinération des déchets) ainsi qu'une diminution des frais de justice et sécurité.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 40% du total des charges de l'exercice 2019, plus de la moitié a été reversée à des instances cantonales (51%, en vert dans le graphique). Naturellement, cette tranche du graphique comprend les acomptes versés par la commune pour la facture sociale en 2019 (CHF 3'902'470.00) et le solde payé pour l'année 2018 (CHF 251'539.00).

## 3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente également une légère diminution, avec une variation de CHF 23'459.20 par rapport au budget 2019.

Cette diminution est essentiellement liée à la contribution AVASAD, prévue au budget sur un nombre d'habitants plus élevé que la réalité. La situation n'appelle pas d'autre commentaire particulier.

## 3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 797'306.73 (par rapport au budget 2019). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un



fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

A ces montants vient s'ajouter une importante contribution de CHF 326'464.60 dans le cadre du PPA « Rue des Corbaz ». Il s'agit d'une taxe destinée à financer l'équipement de biens communautaires, régie par une convention. La charge représentée ici correspond à l'attribution du montant au fonds 9282.19.00 « Fonds de réserve pour infrastructures publiques » (avant rétrocession de 0.05% à l'État de Vaud, valeur CHF 16'323.20).

Finalement, cette nature comprend aussi l'attribution au fonds des soldes 2018 reçus de la péréquation directe (CHF 148'068.00) et de la réforme policière (CHF 9'782.00), conformément aux éléments annoncés dans le préavis 03/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire 2019 pour couvrir le supplément Facture sociale 2018, dont à déduire retour sur : Péréquation directe 2018 et Réforme policière 2018 ».

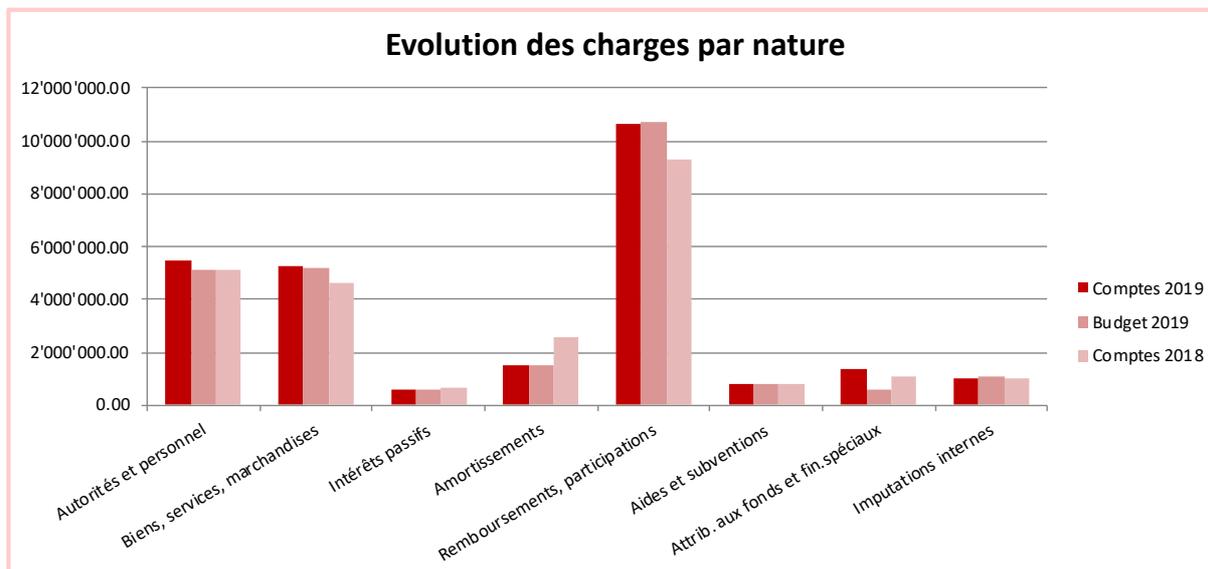
### **3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2019. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



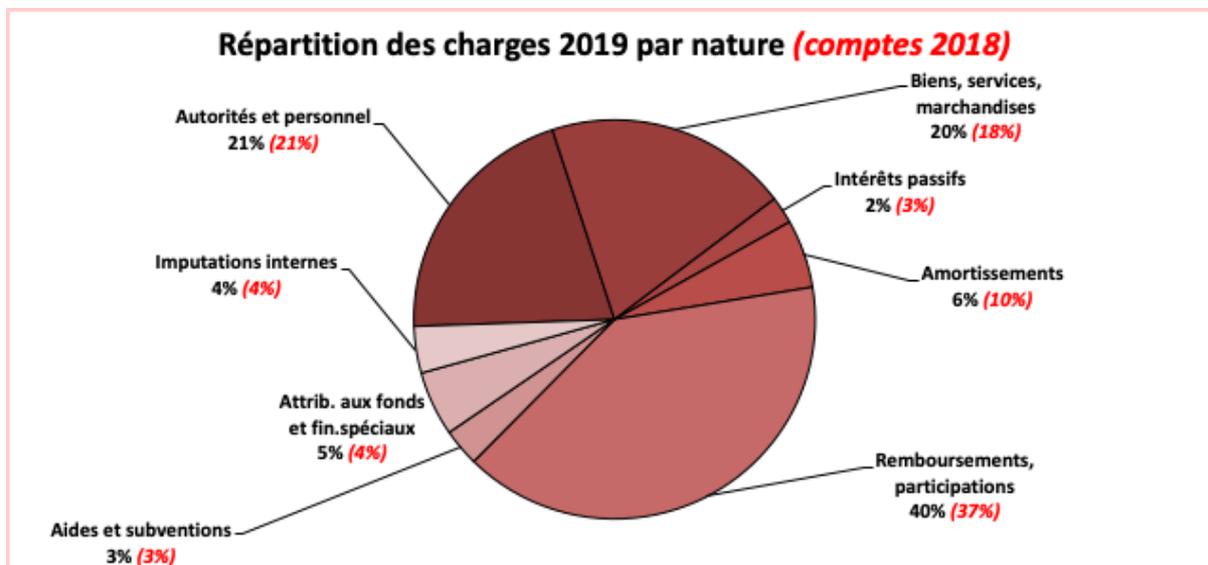
## 4 Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



## 5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparées à l'année précédente) :





## 6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2019	En %	Budget 2019	Diff. Cpte / Bu 19	Comptes 2018
40	Impôts	14'775'055.92	55.4%	16'367'900.00	-1'592'844.08	14'516'354.83
41	Patentes, concessions	8'485.50	0.0%	3'000.00	5'485.50	8'482.60
42	Revenu du patrimoine	1'878'473.29	7.0%	1'816'950.00	61'523.29	1'870'566.75
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'673'655.09	21.3%	4'762'300.00	911'355.09	4'713'366.63
44	Participations à des recettes cantonales	244'763.55	0.9%	272'900.00	-28'136.45	527'596.45
45	Participations et remboursements	2'095'925.74	7.9%	483'550.00	1'612'375.74	1'117'486.68
46	Autres part. et subventions	595'334.00	2.2%	552'800.00	42'534.00	473'117.15
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	413'335.19	1.5%	46'700.00	366'635.19	1'341'643.84
49	Imputations internes	1'006'319.46	3.8%	1'077'100.00	-70'780.54	1'038'008.59
		<b>26'691'347.74</b>	<b>100%</b>	<b>25'383'200.00</b>	<b>1'308'147.74</b>	<b>25'606'623.52</b>

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés				
	Comptes 2019		Budget 2019	Différence
<b>Total des produits</b>	26'691'347.74		25'383'200.00	1'308'147.74
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-413'335.19		-46'700.00	
./. Imputations internes (49)	-1'006'319.46		-1'077'100.00	
<b>Produits épurés</b>	<b>25'271'693.09</b>		<b>24'259'400.00</b>	<b>1'012'293.09</b>

L'exercice 2019 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 1'308'147.74, ou à une augmentation de CHF 1'012'293.09 de produits dits « courants » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, plus forte que l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

### 6.1 Centre par nature 40 – Impôts

En complément des éléments apportés dans le préambule (rubrique n°2), la nature 40 présente la plus importante diminution par rapport au budget (CHF 1'592'844.08). Celle-ci s'explique presque intégralement par la diminution de l'impôt sur le revenu constatée en 2019. Dans une moindre mesure, la diminution s'explique aussi par la baisse des recettes de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur les successions et donations. Il faut finalement relever l'absence complète de produits d'impôt liés au bénéfice des sociétés cette année.

Cette absence s'explique par le déménagement, en cours d'exercice, d'entreprises génératrices d'importants bénéfices soumis à l'impôt. Dès lors, la situation au 31.12 tenant compte du nouveau siège fiscal de l'entité, les montants encaissés au titre d'acomptes ont dû être rendus à l'ACI. Le montant à restituer à l'ACI étant supérieur aux produits d'impôt générés par les autres entreprises sises à Belmont, une charge d'impôts est également présente dans le poste 220.3191.00 (valeur CHF 126'290.70). Naturellement, l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise au 1er janvier 2019 n'a pas contribué à augmenter les recettes issues de cet impôt.



Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

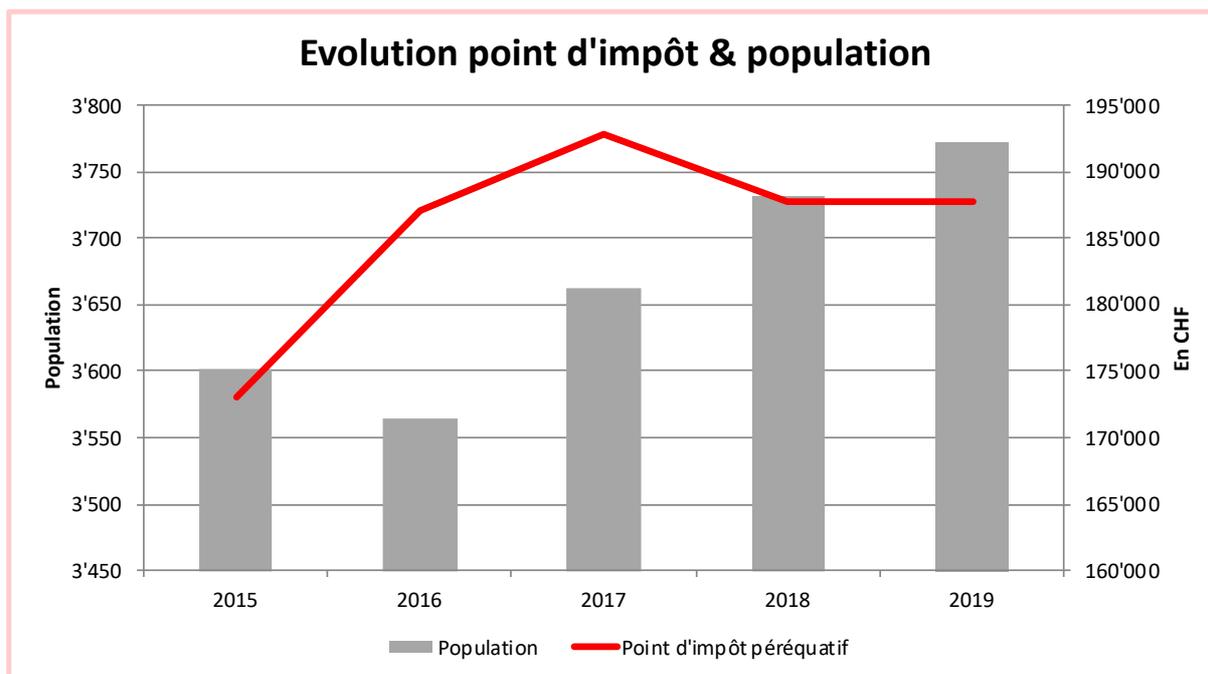
Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2019	Budget 2019	Diff. Cpte/BU	Comptes 2018
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		69.5
3301	Défalcation d'impôts	-144'371.24	-129'000.00	-15'371.24	-186'429.42
4001	Impôt sur le revenu	10'603'768.18	11'814'300.00	-1'210'531.82	10'126'789.23
4002	Impôt sur la fortune	1'842'025.37	2'035'000.00	-192'974.63	1'477'140.39
4003	Impôt à la source	274'717.03	242'100.00	32'617.03	225'726.43
4004	Impôt spécial des étrangers	88'521.05	47'550.00	40'971.05	74'962.50
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	-126'290.70	100'000.00	-226'290.70	384'726.55
4012	Impôt sur le capital des sociétés	12'897.85	2'400.00	10'497.85	2'487.55
4013	Impôt compl. sur les immeubles	32'108.45	15'300.00	16'808.45	52'595.40
	<b>Total des impôts liés au coefficient</b>	<b>12'583'375.99</b>	<b>14'127'650.00</b>	<b>-1'544'274.01</b>	<b>12'157'998.63</b>
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>895'178.17</i>	<i>900'000.00</i>	<i>-4'821.83</i>	<i>890'686.63</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'342'767.25	1'350'000.00	-7'232.75	1'336'029.95
4040	Impôt sur droit de mutation	393'885.15	451'200.00	-57'314.85	708'288.15
4050	Impôt sur les successions et donations	100'047.40	284'600.00	-184'552.60	63'494.95
4061	Impôt sur les chiens	21'400.00	17'000.00	4'400.00	22'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	1'000.00	-1'000.00	261.00
4063	Impôt sur les tombolas	27.30	1'300.00	-1'272.70	1'419.28
4090	Impôt récupéré après défalcation	26'112.94	6'150.00	19'962.94	30'149.60
4101	Impôt sur les patentes	8'435.50	3'000.00	5'435.50	8'482.60
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	152'670.71	105'300.00	47'370.71	125'130.05
4411	Impôt sur les gains immobiliers	244'763.55	272'900.00	-28'136.45	527'596.45
4510	Compensation RFFA prévue	27'676.00	27'650.00	26.00	0.00
	<b>Total général</b>	<b>14'901'161.79</b>	<b>16'647'750.00</b>	<b>-1'746'588.21</b>	<b>14'980'850.66</b>

\* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue :

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
<b>2015</b>	3'602.00	173'034.35	48.04
<b>2016</b>	3'564.00	187'043.00	52.48
<b>2017</b>	3'662.00	192'798.00	52.65
<b>2018</b>	3'732.00	187'791.00	50.32
<b>2019</b>	3'773.00	187'775.00	49.77

Le graphique de la page suivante propose une illustration de l'évolution de ces mêmes données.



## 6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

## 6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une augmentation de CHF 61'523.29, par rapport au budget 2019. Celle-ci s'explique par des intérêts de retard, facturés par l'ACI aux contribuables et redistribués à la commune, plus élevés que ceux anticipés au budget. Cet élément apporte un signal intéressant quant à l'assiduité des débiteurs dans la cadence de leurs paiements.

## 6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature augmentent de CHF 911'355.09 par rapport au budget, ce qui s'explique de plusieurs manières. Premièrement, et en complément à la remarque de la rubrique n°3.7 sur les attributions aux fonds, cette somme comprend la taxe de financement à l'équipement des biens communautaires prélevée dans le cadre du PPA « Rue des Corbaz » pour un montant de CHF 326'464.60. Ce plan partiel d'affectation est également à l'origine de diverses taxes de raccordements et émoluments compris dans cette nature, pour une valeur totale de plus de CHF 310'000.00 qui n'avaient pas été prévues. Cette nature comprend également une somme de CHF 164'000.00 reçue en remboursement de traitements et charges sociales qui n'a pas été budgétée (car imprévisible). Le solde de la différence correspond à des prestations facturées aux parents pour l'accueil de leurs enfants supérieur aux prévisions (CHF 87'000.00) puis enfin à des produits issus de dommages facturés à des tiers qui ne pouvaient pas être prévus au budget.

De manière générale, les taxes prélevées pour le réseau d'eau et d'électricité présentent un caractère variable difficile à anticiper lors de la préparation du budget, justifiant ainsi les différences entre l'effectif et le prévisionnel.



## 6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une diminution de CHF 28'136.45 par rapport au montant budgété. Celle-ci correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel fut inférieur aux prévisions fondées sur le résultat 2017 (base du calcul péréquatif).

## 6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 1'612'375.74. Il s'agit de la plus forte augmentation des produits constatée sur les natures de l'exercice 2019. Celle-ci s'explique par les écritures transitoires passées au 31.12.2019 qui traitent des retours attendus sur la péréquation directe (CHF 778'493.76), de la facture sociale (CHF 625'763.00) et de la réforme policière (CHF 25'334.00). La rubrique n°2.1 « Eléments particuliers » apporte un éclairage sur la raison de ces écritures. Le solde correspond à l'encaissement du retour sur la péréquation 2018 (CHF 148'068.00) et sur la réforme policière (CHF 9'782.00) et finalement à des participations encaissées non prévues au budget.

Dans le décompte 2019 provisoire, remis par le SCL en avril 2020, le calcul de la péréquation directe tient compte d'un retour sur les dépenses thématiques qui se présente ainsi :

Couche thématique		
	Comptes 2019	Budget 2019
Routes	1'328'138	1'050'200
Transports publics	1'320'682	809'556
Transports scolaires	229'788	229'113
<b>Total routes et transports</b>	<b>2'878'608</b>	<b>2'088'869</b>
./ Seuil (8*pt d'impôt)	-1'502'200	-1'536'416
Dépassement considéré	<b>1'376'408</b>	<b>552'453</b>
Au taux de 72% aux comptes / 75% au budget*	<b>991'013.76</b>	<b>414'340</b>
<i>Point d'impôt selon décomptes / acomptes VD</i>	<i>187'775</i>	<i>192'052</i>

\*selon estimation

Pour plus de détails, consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 19).

## 6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 42'534.00 par rapport au montant budgété. Cette augmentation concerne les subventions de la FAJE pour le traitement du personnel dit « pédagogique ». Cette dernière représente le 30% de la masse salariale en question. L'augmentation provient essentiellement du solde de la subvention 2017, en faveur de la commune, encaissé sur l'exercice 2019 (valeur CHF 34'024). Le reste de la différence avec le budget s'explique par une sous-évaluation dans les subventions prévues.



### **6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**

Cette nature présente une augmentation de CHF 366'635.19 par rapport au budget 2019. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité). Dans le cas de l'exercice 2019, l'augmentation non budgétée provient de trois raisons.

Premièrement, il s'agit du prélèvement de CHF 251'539.00 dans le fonds de régulation de la péréquation lié au solde de la facture sociale 2018 (prévu dans le préavis 03/2019 « Demande de crédit extrabudgétaire 2019 pour couvrir le supplément Facture sociale 2018, dont à déduire retour sur : Péréquation directe 2018 et Réforme policière 2018 »). Deuxièmement, il s'agit de l'ajustement de la provision pour perte sur débiteurs ACI qui génère un produit comptable pour CHF 87'000.00. Enfin, le solde correspond à un prélèvement pour équilibrer le service 433 « Éclairage » plus élevé que prévu.

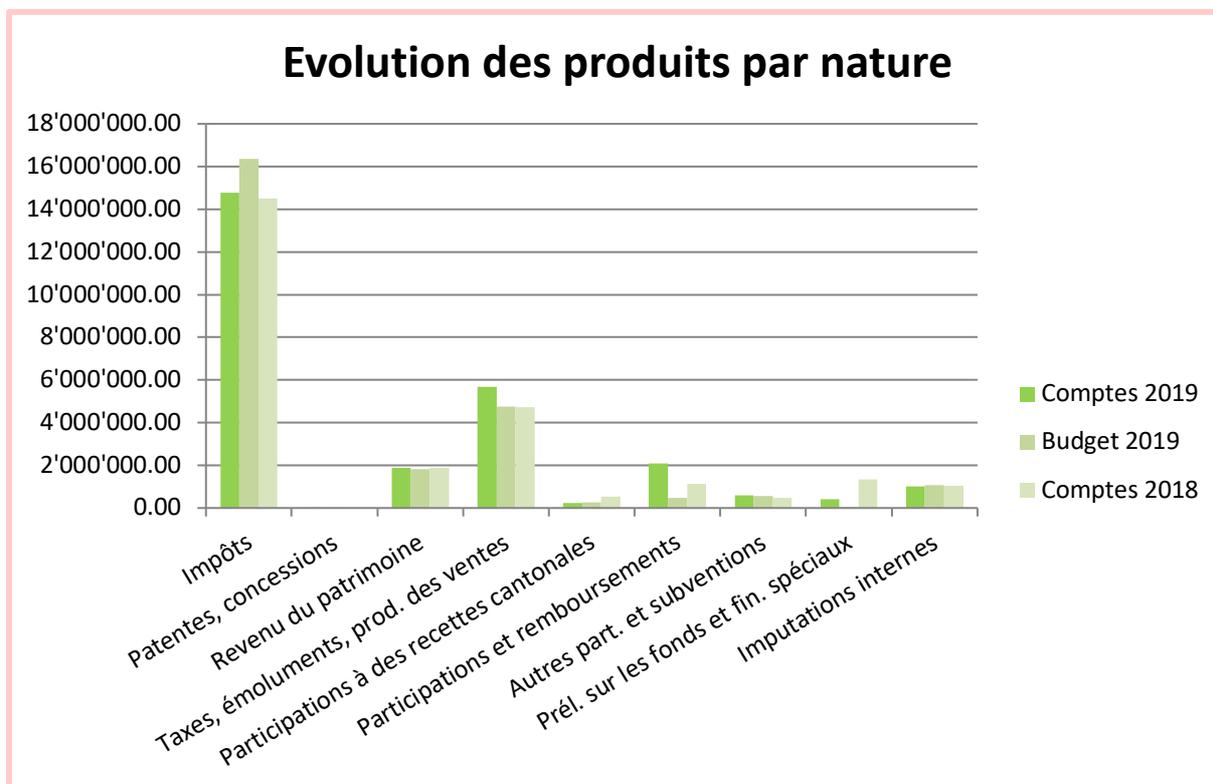
### **6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2020. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



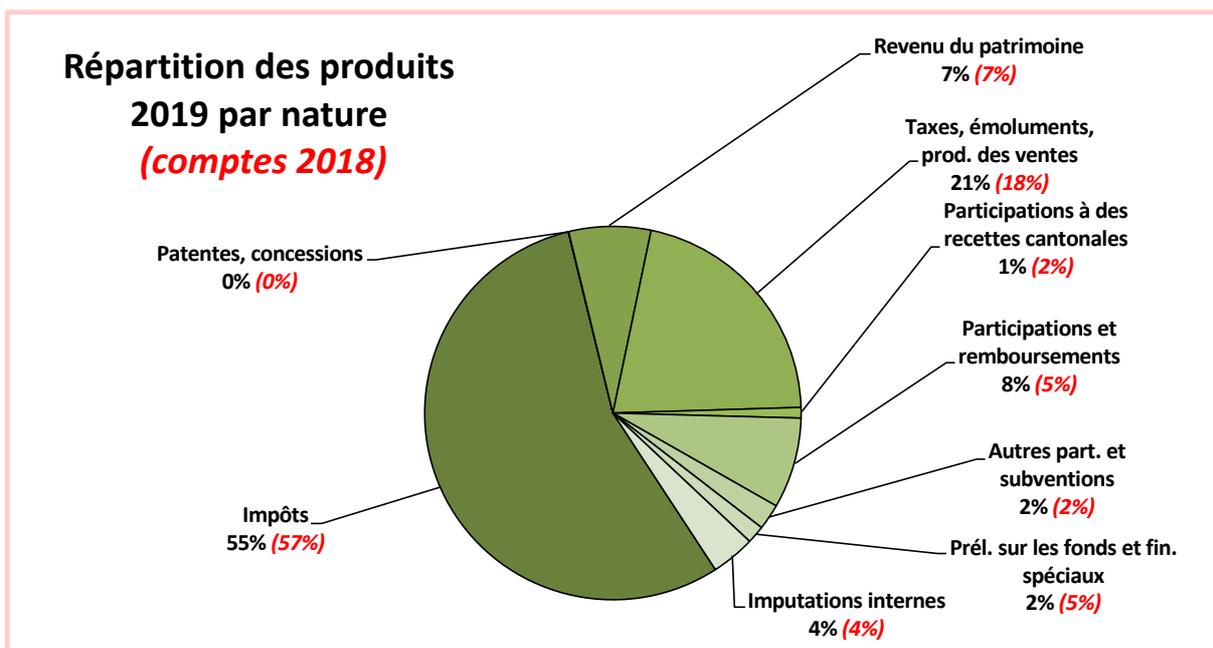
## 7 Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



## 8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :





## 9 Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2019, notamment ;

Investissements				
Compte	N° de préavis	Objet	Dépenses	Recettes
9144.01	Néant	Transfert frais investissements réseau Eau	71'591.95	0.00
9144.02	Néant	Transfert frais investissements réseau Electricité	45'689.20	0.00
9149.00.00	PA 09/03	Révision du PGA	58'985.50	0.00
9170.51.00	PA 07/15 & 03/18	Pont sur la Paudèze - études et travaux	116'744.25	0.00
9170.77.00	PA 01/17	Crédit pour travaux réhabilitation RC 773	92'664.05	-382'747.83
9170.91.00	PA 03/15 & 08/16	Crédit pour travaux sécurisation du Flonzel	12'677.65	-1'660.45
9171.000.13*	Néant	Travaux collecteurs/eau potable ch. du Plan	6'456.00	0.00
			<b>404'808.60</b>	<b>-384'408.28</b>

\* Nouvelle clé numérique utilisée dans le n° de compte

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 20'400.32 qui a été investi durant l'exercice, une fois les subventions reçues déduites des montants honorés.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts au 31.12.2019.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2018	Dépenses nettes 31.12.2019	Solde 31.12.2019
PA 07/2015 Ponts Paudèze	9170.51.00	67'000.00	25'544.00	142'288.25	711.75
PA 03/2018 Ponts Paudèze		76'000.00			
PA 03/2015 Sécurisation Flonzel	9170.91.00	79'200.00	456'097.35	467'114.55	60'885.45
PA 08/2016 Sécurisation Flonzel		448'800.00			
PA 09/2003 Révision PGA	9149.00.00	189'000.00	287'861.20	346'846.70	22'153.30
PA 02/2015 Révision PGA		180'000.00			



## 10 Amortissements

<b>Amortissements</b>		
<b>Patrimoine financier</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	144'371.24	186'429.42
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	30'043.37	62'493.22
<b>Total</b>	<b>174'414.61</b>	<b>248'922.64</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Auberge communale	37'915.10	37'915.10
Maison Pasche	25'308.80	25'308.80
Routes	395'293.89	267'885.52
Ordures ménagères et déchets	8'535.75	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	207'221.69	175'454.15
Réseau électrique	50'218.82	47'357.50
Collège (inclus abris PC + Chaufferie)	252'665.20	252'665.20
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (CS)	175'000.00	175'000.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (Postfinance)	120'000.00	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	13'176.90	13'176.90
Fontaines Corbaz-Coin d'En Bas	-	3'427.85
Eglise St-Nicolas de Flüe	2'150.00	2'150.00
Parc informatique	9'449.05	9'449.05
Parcelle 156 - Remise état suite glissement	565.35	565.35
<b>Total</b>	<b>1'297'500.55</b>	<b>1'138'891.17</b>
<b>Amortissements supplémentaires (non obligatoires)</b>		
Aménagement hydroélectrique Paudèze	-	<b>18'577.30</b>
Louche-Combe - Mise en séparatif	-	<b>733'454.15</b>
PGEE - Travaux assainissement	-	<b>150'930.20</b>
Remplacement collecteur Arnier et bouclage	-	<b>178'898.75</b>
Fontaines Corbaz - Coin d'En Bas	-	<b>86'551.45</b>
Prélèvement sur réserve église St-Nicolas de Flüe	-	-
<b>Total</b>	-	<b>1'168'411.85</b>
<b>Total des amortissements (= Σ nature 33xx)</b>	<b>1'471'915.16</b>	<b>2'556'225.66</b>



## 11 Autofinancement

Pour l'exercice 2019, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de **CHF 2'350'363.02**, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'729'900.00.

Autofinancement				
	Compte 2019	Budget 2019	Diff. Cpte / Bu 19	Comptes 2018
Excédent de revenus ou charges	67'840.93	-343'900.00	411'740.93	414'801.99
<b>+ Charges sans effet monétaire</b>				
Amortissements (331 & 332) *	1'297'500.55	1'519'450.00	-221'949.45	2'556'225.66
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	1'398'356.73	601'050.00	797'306.73	1'090'915.95
Imputations internes (39)	1'006'319.46	1'077'100.00	-70'780.54	1'038'008.59
<b>./. Revenus sans effet monétaire</b>				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-413'335.19	-46'700.00	-366'635.19	-1'341'643.84
Imputations internes (49)	-1'006'319.46	-1'077'100.00	70'780.54	-1'038'008.59
Dès 2019, méthode de l'Etat sans la nature 330	<b>2'350'363.02</b>	<b>1'729'900.00</b>	<b>620'463.02</b>	<b>2'720'299.76</b>

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie de l'exercice a pu être garanti. Cette dernière a également permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 20'400.32 (voir rubrique n°9 « Investissements ») réalisés durant l'exercice. Le solde, après couverture des investissements, a notamment permis une diminution de la dette de CHF 795'000.00 (voir rubrique n° 12 « Endettement »).

Dès cette année, le calcul de la marge d'autofinancement respectera les principes de calculs émis par l'État de Vaud. Jusqu'ici, la méthode de l'UCV était privilégiée dans les ratios communiqués. L'unique différence réside dans la prise en compte, ou non, de la nature 330 qui comprend les pertes sur créances et les défalcatons d'impôt. L'UCV ajoute ce montant au résultat de l'exercice alors que le canton l'ignore. En résulte une marge d'autofinancement plus faible comparativement aux chiffres de la méthode UCV. Afin de permettre au lecteur de comparer les résultats, l'utilisation de la méthode UCV pour le calcul de la marge d'autofinancement en 2019 aurait donné un montant de CHF 2'524'777.63, soit CHF 174'414.61 plus élevé que le résultat produit par la méthode de l'Etat. L'utilisation de cette méthode permettra une comparaison directe avec les données publiées dans le rapport annuel « Canton-communes ».

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2019 (méthode UCV) pour information	2'524'777.63	20'400.32	12376.2%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)	2'720'299.76	2'202'796.40	123.5%
2017 (méthode UCV)	2'436'331.00	4'068'940.60	59.9%
2016 (méthode UCV)	1'052'944.00	449'755.00	234.1%
2015 (méthode UCV)	1'445'974.00	902'299.00	160.3%
<b>Moyenne</b>	<b>2'001'182.36</b>	<b>1'528'838.26</b>	<b>130.90%</b>



Comme le présente le tableau ci-avant, la commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 130.9% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). **Notons alors que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant quatre des cinq dernières années.**

## 12 Endettement

L'endettement brut au 31.12.2019 se monte à CHF 32'055'000.00 (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 32'850'000.00 au 31.12.2018. L'exercice 2019 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 795'000.00 rendue possible grâce à la marge d'autofinancement dégagée (voir rubrique n°11 « Autofinancement »). Cette pratique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement de la commune.

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2019			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à CT	0.00
922x	+	Emprunt à LT	32'055'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		<b>DETTE BRUTE =</b>	<b>32'055'000.00</b>
9101	-	Avoir disponible	1'069'029.00
9102	-	Avoir disponible	15'977.40
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'053'867.56
9120	-	Epargne	1.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		<b>DETTE NETTE=</b>	<b>29'916'122.04</b>

L'endettement net de la commune se monte donc à CHF 29'916'122.04 au 31.12.2019. Le rapport peut également être fait avec le nombre d'habitant (3773) pour obtenir l'endettement net par habitant (CHF 7'929.00) au 31.12.2019.

Par le passé, une autre méthode de calcul était utilisée pour présenter l'endettement net. En plus des éléments soustraits à la dette brute présentés dans le tableau ci-dessus, l'ancienne méthode déduisait diverses créances présentes à l'actif du bilan (impôts à encaisser, autres débiteurs ainsi que les actifs transitoires). Toutefois, ces éléments ne constituent pas des avoirs réalisables à court terme. Pour cette raison, la méthode de l'UCV présentée ci-avant a été retenue.



Afin de permettre une comparaison des données conforme aux éléments publiés par le passé, le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement net en appliquant les deux méthodes évoquées pour l'exercice 2019 :

Endettement net 2019				
Année	Dettes brute	Dettes nette	Habitants	Endettement net par habitant
2019 (ancienne méthode)	32'055'000.00	25'706'593.78	3'773	6'813.30
2019 (nouvelle méthode)	32'055'000.00	29'916'122.04	3'773	7'929.00
2018	32'850'000.00	28'108'177.11	3'732	7'531.67
2017	35'645'000.00	28'833'619.00	3'662	7'873.74
2016	31'940'000.00	25'735'270.00	3'564	7'220.90
2015	33'235'000.00	25'883'930.00	3'602	7'185.99

## 12.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dettes nette}}{\text{MA}} = \frac{29'916'122.04}{2'350'363.02} = \mathbf{12.73} \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la commune mettrait moins de 13 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2019 (ancienne méthode)	25'706'593.78	2'524'777.63	10.18
2019 (nouvelle méthode)	29'916'122.04	2'350'363.02	12.73
2018	28'108'177.11	2'720'299.76	10.33
2017	28'833'619.00	2'436'331.00	11.83
2016	25'735'270.00	1'052'944.00	24.44
2015	25'883'930.00	1'445'974.00	17.90
<b>Moyenne</b>	<b>27'695'423.63</b>	<b>2'001'182.36</b>	<b>13.84</b>

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 25 années, avec une moyenne située en dessous de 20 années, ce qui est un très bon signal.



## 13 Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires			
Date décision	Libellé	CHF	Compte
30.01.19	Prestations PMSE Hotline confiance	4'160.00	110.3185.00
06.02.19	Correction sur erreur salaire - personnels éducatif	3'060.00	divers 511
13.02.19	Revalorisation salaire personnels éducatif	1'540.00	divers 7111
13.02.19	Revalorisation salaire personnels éducatif - changement de fonction	6'400.00	divers 7111
13.02.19	Revalorisation salaire personnels éducatif - certification	12'200.00	divers 7111
20.02.19	Collège Arnier - Salle gym - Réparation ascenseur	399.80	358.3141.00
20.02.19	Bâtiment Administratif - Réparation ascenseur	399.80	357.3141.00
27.02.19	Grange Signal - Traitement poutraisons local machines	1'966.60	354.2.3141.00
27.02.19	Sté tir - Séance commission du canton 13.03.2019	149.50	110.3170.00
06.03.19	PMSE - contrat Pro-de-Sens	5'000.00	110.3185.00
06.03.19	Rétribution solde heures personnel administratif	9'000.00	110.3011.00
06.03.19	Traitement personnel (apprentis)	1'865.00	110.3011.00
06.03.19	Transport scolaire - augm. selon loi	3'769.96	510.3662.00
20.03.19	Signalisation lumineuse abris Belmont - Feux	9'396.80	610.3143.01
27.03.19	Participation cours interentreprises personnel en formation	2'507.40	110.3090.00
17.04.19	PMSE -Les Moussaillons - analyse risque grossesse (3 groupes)	3'220.25	110.3185.00
01.05.19	Formation personnel administratif	1'869.95	110.3090.00
22.05.19	Collège Arnier - Peinture façade extérieures	6'000.00	352.3141.00
22.05.19	Rempl. vacances personnel entretien par entreprise Netatec	1'792.15	357.3141.01
05.06.19	Revalorisation salaire personnels éducatif - certification	975.00	7117.3001.00
12.06.19	Installation poste supp. Arnier 80	620.00	divers 359
03.07.19	Remplacement vitrages pan. Affichage vandalisme	1'206.50	430.3142.00
17.07.19	Facture ROCH 2018 - absente transitoire	29'722.72	433.3144.00
31.07.19	Remplacement de la serrure motorisée Collège	5'492.70	352.3141.00
31.07.19	Sécurisation + changement verres bâtiment CVE Burenoz	6'367.05	711.1.3141.00
14.08.19	Rétribution solde heures personnel entretien	8'150.00	Divers 354.1
28.08.19	Collège Arnier - toiture	2'737.10	352.3141.00
11.09.19	Remboursement retenues excédentaires LPP - personnel éducatif	11'720.00	711.3040.00
24.09.19	Traitement - soutien personnel administratif	15'887.00	Divers 110
27.11.19	Honoraires GEA Vallotton plan de quartier	13'630.00	420.3185.00
04.12.19	Remplacement circulateur chauff. Bureau tech.	1'727.00	357.3141.00
18.12.19	Remplacement stores salle de conférence	3'014.50	357.3141.00
	Solde 3199.00 - montant "divers et impérvus" prévu au budget 2019	-30'000.00	110.3199.00
		<b>145'946.78</b>	

Une fois les CHF 100'000.00 de dépenses extrabudgétaires atteints, la Municipalité a demandé un crédit supplémentaire de CHF 100'000.00 à la Commission des finances qui lui a été accordé en date du 7 octobre 2019.



## 14 Charges et revenus par service

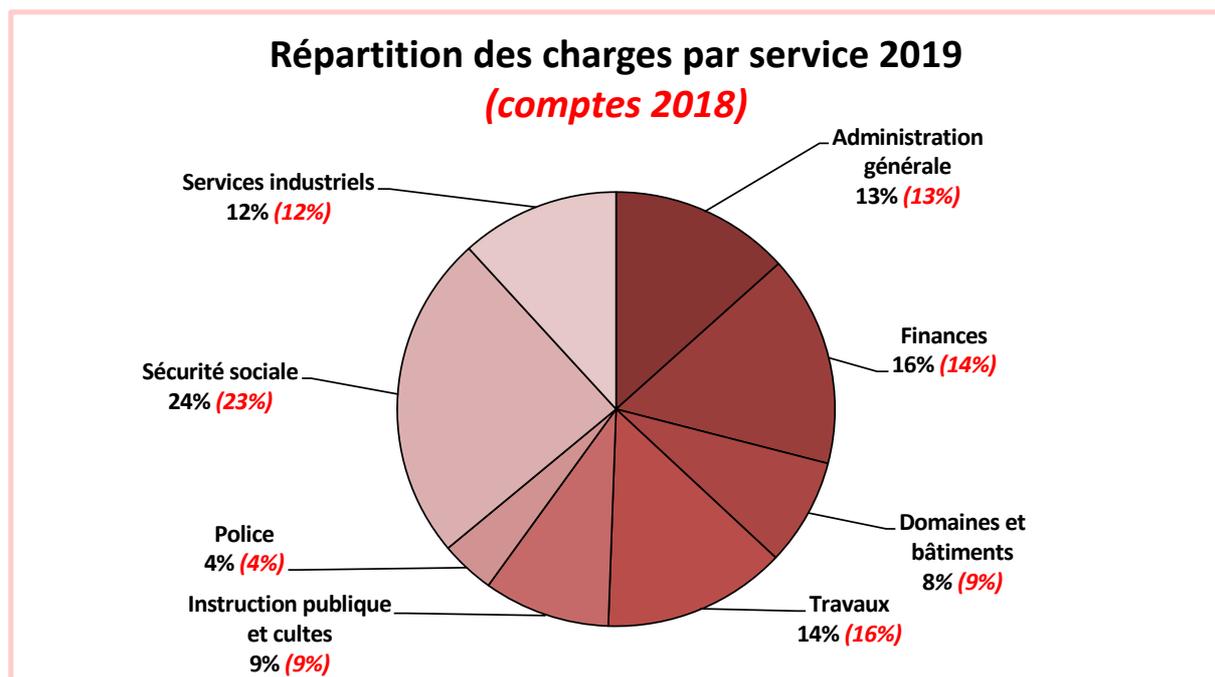
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service :

Charges et produits par service		Comptes 2019			Budget 2019		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	3'545'800.75	385'647.20	<b>-3'160'153.55</b>	3'457'800.00	329'650.00	<b>-3'128'150.00</b>
2.00	Finances	4'182'940.62	17'320'510.14	<b>13'137'569.52</b>	3'645'250.00	17'597'900.00	<b>13'952'650.00</b>
3.00	Domaines et bâtiments	2'119'287.60	1'013'679.84	<b>-1'105'607.76</b>	2'252'100.00	976'900.00	<b>-1'275'200.00</b>
4.00	Travaux	3'615'612.62	1'805'822.06	<b>-1'809'790.56</b>	3'700'450.00	1'713'550.00	<b>-1'986'900.00</b>
5.00	Instruction publique et cultes	2'488'929.35	915'905.85	<b>-1'573'023.50</b>	2'396'400.00	666'500.00	<b>-1'729'900.00</b>
6.00	Police	1'069'791.35	105'377.90	<b>-964'413.45</b>	1'118'850.00	65'200.00	<b>-1'053'650.00</b>
7.00	Sécurité sociale	6'475'910.92	2'019'171.15	<b>-4'456'739.77</b>	6'296'550.00	1'173'800.00	<b>-5'122'750.00</b>
8.00	Services industriels	3'125'233.60	3'125'233.60	<b>0.00</b>	2'859'700.00	2'859'700.00	<b>0.00</b>
				<b>67'840.93</b>			<b>-343'900.00</b>

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le lecteur est invité à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.

### 14.1 Répartition des charges par service

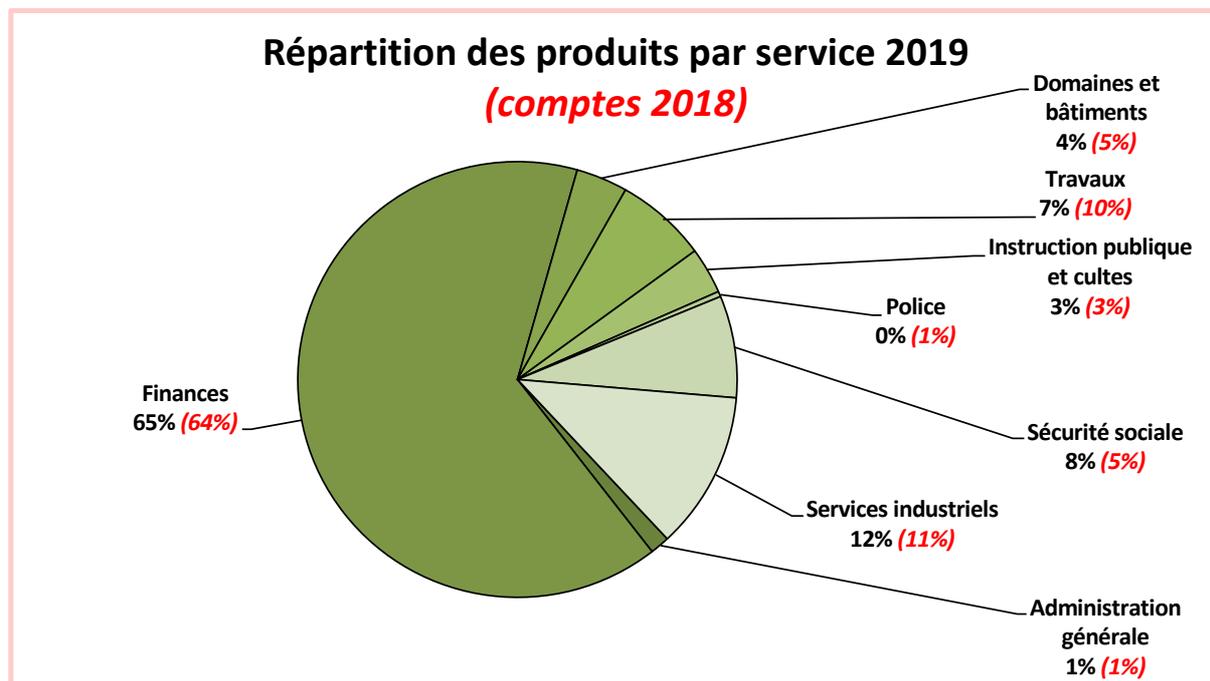
Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :





### 14.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service



## 15 Résultat

Le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 67'840.93. Son impact sur le compte Capital est illustré par le tableau suivant :

	Capital			
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
<b>2018</b>	958'366.15	414'801.99	0.00	1'373'168.14
<b>2019</b>	1'373'168.14	67'840.93	0.00	<b>1'441'009.07</b>

Le tableau suivant illustre l'évolution du fonds de régulation de la péréquation, lequel présente également des mouvements durant l'exercice :

	Fonds de régulation Péréquation			
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
<b>2018</b>	448'847.00	928'631.00	526'979.00	850'499.00
<b>2019</b>	850'499.00	157'850.00	251'539.00	<b>756'810.00</b>

Le solde de ces deux comptes, totalisant CHF 2'197'819.07, permettra à la commune de faire face aux fluctuations des montants dus à l'État et au déficit attendu en 2020, pour autant que le résultat soit conforme à celui prévu au budget (déficit de CHF 377'300.00). Naturellement, le contexte sanitaire lié à la crise du COVID-19 aura des répercussions



certaines sur la santé financière de la commune en 2020, au même titre que le reste de l'économie mondiale. Celles-ci ne pourront toutefois être mesurées qu'au bouclage des comptes 2020.

## 16 Conclusion

Le budget de l'exercice sous revue annonçait un déficit estimé à CHF 343'900.00, lequel devait être augmenté du crédit supplémentaire de CHF 100'000.00 demandé à la Commission des finances pour financer les dépenses extrabudgétaires. Malgré des produits d'impôts largement inférieurs aux prévisions, l'exercice clôture sur un bénéfice de CHF 67'840.93. Le crédit supplémentaire demandé à la Commission des finances a permis de couvrir des dépenses non anticipées au budget, mais qui relevaient d'une absolue nécessité. La Municipalité a veillé au bien-fondé de chacune des dépenses engagées au cours de l'année.

Les charges de l'exercice, en augmentation par rapport aux montants budgétés, accusent une hausse plus faible que celle des produits de l'exercice au total, également supérieur aux montants portés au budget. La conjonction de ces deux éléments traduit un résultat positif pour la commune. Une lecture du compte de fonctionnement montre que le manque de produits fiscaux encaissés est intégralement compensé par des participations et des remboursements reçus, ou à recevoir, du canton. Les rubriques n°6.1 « Centre par nature 40 » et n°6.6 « Centre par nature 45 » apportent un éclairage sur ces points. Naturellement, cette situation est influencée par les écritures transitoires portées aux comptes de l'exercice, sur les retours attendus de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière une fois que le décompte 2019 sera établi (juillet 2020).

Afin d'interpréter la situation sous plusieurs angles, certains indicateurs ont été passés au crible. Premièrement, les investissements nets portés au bilan ont été financés entièrement par la marge d'autofinancement (liquidités dégagées durant l'exercice). Cette même marge a également permis de continuer le processus de désendettement, soutenu par la Municipalité, avec une diminution de la dette de CHF 795'000.00 durant l'exercice. Ces chiffres constituent un signal positif sur la santé financière de la commune.

Ensuite, la rubrique n° 12.1 « Effacement de la dette » stipule que, avec une marge d'autofinancement constante, la commune mettrait moins de 13 ans à rembourser intégralement les emprunts figurant au bilan. Cette mesure traduit le respect de l'équité intergénérationnelle selon laquelle les générations futures ne devraient pas supporter les effets des choix faits dans le présent. Notons également que la diminution de la dette, couplée à des taux d'intérêts exceptionnellement bas, aura permis une diminution des charges d'intérêts passifs supportées par la commune.

Finalement, la situation exposée dans ce préavis relate les effets d'une conjoncture délicate, notamment sur le plan fiscal, mais néanmoins ponctuée par un bénéfice. Le prochain exercice, annoncé avec un déficit de CHF 377'300.00 qui devrait en principe pouvoir être absorbé grâce aux efforts consentis par le passé, se déroulera dans un contexte économique difficile. La Municipalité étudie avec attention les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19 afin d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son personnel, au premier chef, ainsi que la santé financière de sa commune.



## 17 Validation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°05/2020 du 12 mai 2020 « **Comptes 2019** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Municipal des finances  
Gustave Muheim  
(en charge au 30.06.2020)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz

Annexes :  
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision  
- Décompte provisoire péréquation  
- Comptes 2019  
- Recueil des remarques aux comptes 2019



## 18 Rapport de révision succinct

fidinter

### Rapport d'examen succinct

Au Conseil communal de la  
Commune de Belmont-sur-Lausanne

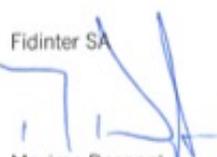
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste de toutes les collaborations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 21 avril 2020

Fidinter SA  
  
Maxime Despont  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
pp Denis Wulliamoz  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

#### Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Membre d'EXPERTSuisse



Membre indépendant



## 19 Décompte provisoire péréquation

### Péréquation, Décompte 2019 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3773

N° OFS : 5581

Taux : 72

Point impôt communal : 187775

Point impôt écrêté : 187775

#### Péréquation indirecte (facture sociale)

##### Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	369'348	
Frontaliers	824	370'172

##### Ecrêtage

Nombre de points	0.53	143'886
------------------	------	---------

##### Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir	14.71	
Montant à charge de la commune		2'762'649

**Total de la facture sociale** **3'276'707**

#### Péréquation directe

<b>Population</b>	-	1'217'594
<b>Solidarité</b>		-
<b>Dépenses thématiques</b>		
Transports		-991'013.76
Forêts		0.00
<b>Plafonnements</b>		
Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	
<b>Alimentation</b>		3'717'121
<b>Total de la péréquation directe</b>		<b>1'508'513.24</b>

*Estimation:*

#### Réforme policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	223'889	223'889
<b>Total de la réforme policière</b>		<b>223'889</b>